



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/14  
14 mars 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-neuvième réunion  
Montréal, 15 – 19 avril 2013

**RETARDS DANS LA SOUMISSION DES TRANCHES ANNUELLES**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

1. Ce rapport découle des retards chroniques dans la soumission des tranches annuelles, qui ont entraîné des retards dans le virement des sommes et le respect des obligations de financer les activités faisant l'objet de ces tranches annuelles. Il a pour but d'aider le Comité exécutif à encourager les pays et les agences compétentes à accroître leurs efforts pour soumettre leurs tranches annuelles dans les meilleurs délais et à surmonter les obstacles qui les empêchent de remettre leurs rapports dans les délais prescrits. Vingt-huit tranches d'accords pluriannuels de dix-huit pays devaient être soumises à la 69<sup>e</sup> réunion, dont les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de seize de ces pays, les accords pluriannuels sur le bromure de méthyle de deux pays (Chili et Mexique) et un projet pour le secteur de la production de CFC (Chine).
2. Toutes les tranches de PGEH non soumises portaient sur la deuxième tranche ou suivantes. Quatorze tranches de PGEH ont été soumises pour les dix pays suivants : Chili, Croatie, Cuba, Indonésie, Monténégro, Namibie, Panama, République islamique d'Iran, Seychelles et Viet Nam.
3. L'Allemagne a indiqué que les retards dans la soumission des tranches pour la Namibie et les Seychelles étaient attribuables au faible décaissement des sommes de la deuxième tranche de leur PGEH. Elle a ajouté qu'une part du retard pour le projet des Seychelles était attribuable aux tentatives d'obtenir du cofinancement de sources locales pour un projet de démonstration connexe. La première étape du PGEH s'est néanmoins poursuivie, même si le cofinancement pour le projet de démonstration n'a pas été obtenu.
4. Les demandes de tranches du PGEH dont la mise en œuvre relève du PNUD (Chili, Cuba, Indonésie, Panama et République islamique d'Iran) ont été retardées car l'objectif de décaissement de 20 pour cent pour les tranches précédentes n'a pas encore été atteint. Le PNUD a ajouté que le retard dans la signature des documents a aussi contribué au retard des PGEH du Chili et de l'Indonésie.
5. Le PNUE a précisé que les deuxièmes tranches des PGEH dont il est responsable (Chili et Panama) étaient retardées car l'objectif de décaissement de 20 pour cent pour les tranches précédentes ne sera pas atteint.
6. Quant à la quatrième tranche du PGEH de la Croatie, l'ONUDI a indiqué que l'appel d'offres pour les appareils de démonstration a échoué et que l'accord a été signé en février. Quant à la troisième tranche du PGEH de la République islamique d'Iran, le temps a manqué pour atteindre l'objectif de décaissement de 20 pour cent. Au Monténégro, la livraison de l'équipement d'entretien a été retardée et le contrat pour le renforcement des institutions n'a été mené à terme qu'en mars 2013.
7. La Banque mondiale a indiqué qu'elle ne considère pas que la deuxième tranche des PGEH pour l'Indonésie et le Viet Nam est en retard car aucune date de soumission n'est indiquée dans l'accord, qui précise « pas avant la première réunion », qui peut signifier à la première ou autre réunion de l'année. La Banque a précisé qu'elle soumettrait les tranches à la dernière réunion de l'année. La Banque n'a pas expliqué pourquoi une soumission attendue à la 69<sup>e</sup> réunion n'a pas été reçue et ne sera soumise qu'à la dernière réunion de 2013. Le Secrétariat compte continuer à suivre ces soumissions car les accords précisent que les deuxièmes tranches peuvent être soumises à n'importe quelle réunion de l'année.

## **OBSERVATIONS**

8. Quatorze des 28 tranches dues ont été soumises à la 69<sup>e</sup> réunion. Les 14 tranches non soumises portaient sur la deuxième tranche ou suivantes du PGEH. Dix tranches n'ont pas été soumises car l'objectif de décaissement de 20 pour cent permettant de recevoir la tranche suivante n'a pas été atteint. Deux tranches n'ont pas été soumises en raison d'un retard dans la signature des documents ou du contrat, l'échec de l'appel d'offres ou un retard dans la livraison de l'équipement d'entretien. La Banque n'a

fourni aucune raison pour expliquer pourquoi une demande de tranche devant être soumise à la 69<sup>e</sup> réunion ne l'a pas été. Le retard dans la soumission des demandes de tranches de PGEH témoigne des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet pour les entreprises bénéficiaires et peut être un facteur critique pour le futur respect des mesures de réglementation par les pays.

## RECOMMANDATIONS

9. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) De l'information sur les retards dans la soumission des tranches d'accords pluriannuels fournie au Secrétariat par l'Allemagne, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/14;
- ii) Que 14 des 28 tranches de PGEH attendues à la 69<sup>e</sup> réunion ont été soumises dans les délais prescrits, que toutes les tranches en retard portaient sur la deuxième tranche ou suivantes des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et que le non-respect du seuil de décaissement de 20 pour cent imposé pour la première tranche du PGEH représente la principale raison pour laquelle la soumission des tranches accuse du retard;

b) Demander au Secrétariat de faire parvenir une lettre aux gouvernements du Chili, de la Croatie, de Cuba, de l'Indonésie, du Monténégro, de la Namibie, du Panama, de la République islamique d'Iran, des Seychelles et du Viet Nam les exhortant de régler rapidement les problèmes qui ont empêché la soumission des tranches prévues.

-----